



PROTOCOLE ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS 3-17 ANS

Chère adhérente, cher adhérent,

Dans le contexte de Covid-19, afin de protéger les mineurs de 3 à 17 ans reçus à l'Accueil de loisirs du Mikado, la rentrée 2021 se fait dans le respect des règles sanitaires.

Quatre niveaux sont définis par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports pour l'année scolaire 2021-2022, afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus gradués possibles. Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général, apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé. Les règles applicables aux accueils de loisirs sont prises en cohérence avec les dispositions applicables aux écoles.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Doctrine d'accueil	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les encadrants et les mineurs de onze ans ou plus (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les encadrants et les mineurs de six ans ou plus (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les encadrants et les mineurs de six ans ou plus • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les encadrants et les mineurs de six ans ou plus • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension des activités du groupe de mineurs dès le 1er cas. • Les mineurs (à l'exception de ceux ayant un antécédent de covid-19 de moins de 2 mois) doivent réaliser immédiatement un test de dépistage. Si le test est positif : le mineur devient un cas confirmé et doit respecter les mesures de quarantaine. Si le test est négatif, il doit respecter une quarantaine et réaliser un second test en fin de quarantaine. • Les enfants vaccinés ou ayant un antécédent de covid de moins de deux mois font l'objet d'une éviction du groupe mais ne sont pas soumis à quarantaine en dehors de celui-ci. • La décision de suspension de l'accueil des mineurs est déterminée en fonction de la situation et d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation (organisateur, ARS, préfecture). 			

Ainsi, **depuis le 9 décembre 2021, les accueils de loisirs sont passés au protocole sanitaire de niveau 3/niveau orange.**

De manière globale, **le masque est désormais obligatoire en intérieur et en extérieur pour les encadrants et les mineurs de six ans et plus.** Nos encadrants ont tous leur pass sanitaire.

Les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur, mais uniquement pour les **activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation de deux mètres (foot et futsal interdits par exemple).**

Les autres mesures prévues pour ce niveau de protocole (limitation du brassage lors de la restauration, désinfection des espaces), sont applicables depuis le 13 décembre 2021.

La survenue d'un cas confirmé au sein d'un groupe de mineurs n'entraîne plus automatiquement la suspension des activités de ce dernier. Les mineurs présentant le résultat d'un test négatif pourront continuer à participer à l'accueil. Un nouveau dépistage est fortement recommandé au bout de 7 jours sans qu'il soit obligatoire pour la poursuite ou la reprise de la participation.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de ces contraintes et de vous engager à suivre les consignes ci-dessous pour l'accueil de votre enfant.

Nous acceptons votre enfant qu'à validation de ces conditions.

Au niveau des accueils des 3-11 ans, différentes formules vous sont proposées :

- Pendant les périodes scolaires, trois formules sont possibles :
 - Formule « journée complète » avec repas.
 - Formule « matin » avec repas, et départ de l'Accueil de loisirs **entre 13h00 et 13h30.**
 - Formule « après-midi » sans repas, avec arrivée **entre 13h35 et 13h45.**

- Pendant les vacances scolaires, une formule unique :
 - Formule « journée complète » avec repas.

Au niveau des horaires, **l'accueil se fait de manière échelonnée à l'école de Vallin-Fier :**

- **Le matin entre 7h30 et 9h00.**
- **Le soir entre 17h00 et 18h30.**

Attention : afin de limiter au maximum les brassages, les deux points d'accueil décentralisés (site des Teppes et de Novel) avec des navettes sont toujours suspendus jusqu'à nouvel ordre. De ce fait, vous devez continuer à amener votre enfant directement à l'école Vallin-Fier.

Pour toute question, tout empêchement ou contrainte personnelle de dernière minute pour récupérer votre enfant, merci de prévenir Linda KERBOUA, la directrice de l'Accueil de loisirs au 06.52.60.44.15, ou l'accueil du Mikado au 04.50.57.56.55.

Sauf exception, les parents ne peuvent pas rentrer dans les locaux. Il vous est demandé de respecter la distanciation physique de deux mètres en attendant la prise en charge de votre enfant.

Votre enfant est accueilli dans son groupe, dans une salle précise, selon son âge. L'espace est aménagé de façon à ce que chaque enfant soit suffisamment éloigné des autres.

Dès son arrivée, l'enfant est invité à se rendre aux toilettes et à se laver les mains à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable. Le lavage des mains est réalisé, à minima, à l'arrivée, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation et des gestes barrières. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

Les sorties pour des activités sont toujours autorisées, dans le respect des règles sanitaires.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour, et les salles sont aérées au moins quinze minutes plusieurs fois par jour. Le brassage entre mineurs de groupes différents est limité au maximum.

Les repas se déroulent sur site à Vallin-Fier, préparés par la cuisine centrale de la ville d'Annecy. Un premier service a lieu à 11h30 pour les 3-5 ans et un autre à 12h30 pour plus de 6 ans. Chaque groupe est séparé d'au moins deux mètres. Le matériel est désinfecté entre les deux services.

Un goûter individuel est fourni par le Mikado.

Protocole sanitaire :

Linda KERBOUA, la directrice de l'Accueil de loisirs, est la personne référente Covid-19 auprès de Jeunesse et Sports. Elle est aussi en lien avec l'ARS, notamment pour le contact-tracing.

Un mineur ou un encadrant qui présente des symptômes évocateurs de Covid-19 (fièvre de plus de 38°C, toux, perte de goût et/ou d'odorat, etc.) ou un résultat d'autotest positif doit s'isoler dans l'attente de la réalisation d'un test diagnostique et ne pas prendre part à l'accueil.

La directrice de l'Accueil de loisirs doit en être informé, même en l'absence de symptômes, y compris s'il est totalement vacciné ou qu'il a été infecté par la Covid-19 depuis moins de 2 mois (isolement dans l'attente du résultat du test).

Dans les situations où un mineur ou un encadrant présente des symptômes évocateurs d'une infection à la Covid-19 au sein de l'accueil, la conduite à tenir est la suivante :

- isolement immédiat dans une pièce de l'accueil avec port d'un masque chirurgical (à défaut, un masque grand public filtration >90%) sauf pour les mineurs de moins de six ans, de la personne symptomatique dans l'attente de la prise en charge médicale ;
- suspension de la participation à l'accueil et isolement de la personne symptomatique par la direction de l'Accueil de loisirs. Cet isolement est une mesure de gestion appliqué aux cas possibles, dans l'attente de la confirmation par test RT-PCR ou antigénique ;
- information du mineur, de ses représentants légaux ou de l'encadrant par la direction de l'Accueil de loisirs de l'accueil des démarches à entreprendre (consultation du médecin traitant ou de la plateforme de l'Assurance maladie) ;
- nettoyage et désinfection des lieux de vie concernés puis aération et ventilation renforcées.

La survenue d'un cas confirmé déclaré parmi les jeunes reçus entraîne par principe la suspension des activités du groupe de mineurs concerné et des contacts à risque en dehors du groupe pour une durée de 7 jours. Toutefois, ces mineurs pourront désormais poursuivre leur participation à l'accueil sous réserve de présenter un résultat de test négatif.

La direction de l'Accueil de loisirs prévient les responsables légaux des mineurs concernés qu'à la suite de la détection d'un cas confirmé, leur enfant pourrait poursuivre sa participation à l'accueil sous réserve de présenter un résultat de test négatif.

Ces tests peuvent être réalisés auprès des professionnels de ville autorisés, les laboratoires de biologie médicale et les officines pharmaceutiques notamment. Les tests éligibles sont les tests RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé ou salivaire, RT-LAMP ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé. Les autotests supervisés ne sont pas reconnus pour ce type de situation, la réglementation ne les autorisant pas chez les personnes contacts d'un cas confirmé. Quel que soit le type de test réalisé, les tests sont gratuits pour les mineurs.

Si le test est positif, le mineur devient un cas confirmé. Il est demandé aux responsables légaux d'en informer la direction de l'accueil de loisirs ainsi que le directeur de l'école. Le mineur devra alors respecter les dispositions du présent protocole relatives aux cas confirmés.

Si le test est négatif, le mineur pourra participer de nouveau à l'accueil.

Les tests présentés par les mineurs ou leurs représentants légaux sont utilisés à la seule fin de permettre la poursuite de leur participation à l'accueil et ne font l'objet d'aucune conservation par ce dernier.

En l'absence de présentation d'un test, la suspension de l'accueil est maintenue pour la durée de 7 jours. L'information communiquée par l'accueil vaut justificatif de la suspension de la participation du mineur concerné.

L'ensemble des mineurs du groupe concerné (ayant ou non réalisé un test suite à la survenue du cas confirmé) ainsi que les autres contacts à risque en dehors de ce groupe sont fortement invités à réaliser un test 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

Un résultat positif à un test réalisé à J+7, entraîne par principe la suspension de la participation du mineur concerné à l'accueil et la mise en œuvre des dispositions du présent protocole. La présentation d'un résultat de test négatif permettra néanmoins selon les cas de figure la poursuite ou la reprise de la participation à l'accueil.

Liste du matériel à prévoir :

L'enfant doit être muni d'un petit sac à dos à son nom pour stocker :

- **Un masque ou deux de réserve pour les 6 ans et plus ;**
- **Une gourde** ou une petite bouteille d'eau ;
- **Des gants et un bonnet** (en fonction de la météo) ;
- **Un change complet pour les 3-5 ans** (slip, chaussettes, pantalon ou short, t-shirt, pull) ; ainsi qu'une petite couverture, un oreiller et un doudou si besoin pour la sieste.

A chaque affaire de votre enfant, il est recommandé de bien noter son nom et son prénom sur une étiquette pour éviter des pertes et des erreurs.

Nous nous engageons à faire au mieux pour que votre enfant passe une excellente journée, malgré ce contexte difficile pour tous. Nous vous remercions par avance de votre confiance.

La Direction du Mikado

Je soussigné(e) Mme/M. (*nom, prénom du représentant légal*).....

parent de (*nom, prénom et âge de l'enfant*) : -

-.....

Atteste avoir pris connaissance du protocole et règlement, et être en accord avec ces conditions.

Date :

Signature du responsable légal :